

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation 6 octobre 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le 13 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine, SAVOURIN Marie-France, Messieurs, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

**Absents : excusés :** ROUSSEL Karine OUVRARD Tiffany BODIN Serge RIBOT Florent ROULLEAU Marc GASSE Ombeline VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

**Pouvoirs :**

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/27

**AVANCEMENTS DE GRADE- CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

**Avancements de grades :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2020
- Considérant l'arrêté municipal du 11 décembre 2020 établissant les lignes directrices de gestion en matière de valorisation et promotion des parcours professionnels
- Considérant les propositions d'avancements de grade figurant au tableau 2021 du Centre Départemental de Gestion
- Considérant l'inscription sur liste d'aptitude au grade d'Adjoint du Patrimoine Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Madame le Maire propose de créer les 3 postes suivants :

1 poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

1 poste d'Adjoint du Patrimoine Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à 18/35<sup>ème</sup>

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

La création de :

1 poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

1 poste d'Adjoint du Patrimoine Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à 18/35<sup>ème</sup>

La suppression de :

1 poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

1 poste d'Adjoint du Patrimoine Territorial à 18/35<sup>ème</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021

La création de :

1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

La suppression de :

1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

*Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.*

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 14 octobre 2021  
Béatrice FONTAINE  
Maire